



Commission
diocésaine
de prévention
et de lutte
contre les abus

« Ensemble, rendons notre Église toujours plus sûre. »

Septembre 2025

Chers amis,

Ensemble, nous portons le souci de faire de notre Église une maison toujours plus sûre, fidèle à l'Évangile et attentive à chacun.

C'est dans cet esprit que je vous invite à accueillir les propositions concrètes élaborées avec soin par les membres de la Commission diocésaine de prévention et de lutte contre les abus. Elles sont un appel à la vigilance, à la responsabilité et à la fraternité. **Nous avons besoin de votre mobilisation et de votre engagement pour déployer ces mesures dans nos paroisses et nos établissements scolaires.**

Le service diocésain dédié à cette mission est à votre disposition pour vous accompagner, vous soutenir et répondre à vos questions. N'hésitez pas à faire appel à lui : c'est ensemble, dans la confiance et la transparence, que nous avancerons.

Notre Église, en cela, rejoint les exigences déjà portées par d'autres institutions – l'Éducation nationale, les fédérations sportives, les organismes accueillant des jeunes – qui veillent à la sécurité de ceux qui leur sont confiés.

Engageons-nous tous, dans cette voie, pour que nous puissions dire sereinement aux parents qui nous confient leurs enfants ainsi qu'aux jeunes et aux personnes vulnérables qui nous font confiance, que la maison du Seigneur est aimante et sûre.

Mgr Benoît BERTRAND
évêque de Pontoise

+ Benoît BERTRAND

MODALITÉS PRATIQUES :

Tout adulte en contact auprès de mineurs (éveil à la foi, catéchèse primaire, aumônerie, patronage, retraites...) ou de personnes vulnérables est invité à :

- Prendre connaissance de la charte de bientraitance, la respecter et s'engager personnellement en la signant en deux exemplaires. Cette charte est à renouveler tous les trois ans.
- Présenter le bulletin n°3 de son casier judiciaire au responsable de son service pour consultation. Pour l'obtenir, aller sur le site : <http://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>
La démarche se fait en quelques clics !
- Suivre la formation en ligne « Stop abus protégeons l'enfance » et à l'issue de la formation présenter l'attestation de formation à son responsable.



Tout responsable de service est invité à :

- Consulter le bulletin n°3 du casier judiciaire et s'assurer qu'aucune condamnation ne fait obstacle à une mission auprès des mineurs ou des personnes vulnérables.
- Co-signer le document en deux exemplaires et conserver le feuillet central.
- Incrire le signataire à la formation en ligne « Stop abus protégeons l'enfance » en renseignant le tableau d'inscription avec les nom, prénom, mail et fonction des animateurs de son groupe et à envoyer à no.reply.stopabus95@gmail.com
- Permettre une réflexion en équipe sur la charte de bientraitance ainsi qu'une relecture fraternelle de la mission du signataire et du respect de la charte de bientraitance.



Charte de bientraitance

RÉDITION OCT. 2025



En acceptant ma mission auprès des enfants, des jeunes ou des personnes vulnérables qui me sont confiés, j'ai conscience de mes responsabilités. Je m'engage à respecter chacun dans sa dignité et à l'aider à grandir humainement et spirituellement.

Adopter une attitude positive et respectueuse envers tous et en toutes circonstances :

- Accueillir et considérer chaque enfant, chaque jeune, chaque personne vulnérable en tant que sujet unique et particulier
- Adopter un langage et une attitude respectueuse et une distance ajustée au niveau physique, psychologique, affectif et spirituel
- Créer un climat de confiance réciproque favorable à une liberté d'expression
- Être vigilant à la qualité des relations et des comportements, entre enfants, entre jeunes, entre personnes vulnérables et dans leur fréquentation des adultes.

Respecter les points de vigilance :

- Ne jamais utiliser la violence physique ou psychologique
- Ne pas développer d'excès d'autorité, d'attitude d'emprise
- Respecter la liberté de choix et de décision de l'enfant, du jeune, de la personne vulnérable
- Respecter et préserver son intimité
- Respecter sa libre expression, accueillir sa parole
- Construire et développer son estime de soi.

S'engager en équipe dans la protection des mineurs :

- Réfléchir en équipe autour de la charte de bientraitance
- Relire en équipe ses expériences, pour développer et accepter un regard critique bienveillant sur ses pratiques personnelles, comme sur celle des autres
- Se référer à son responsable pour toute situation délicate qui interroge, en parler en équipe
- Suivre les formations proposées sur l'accompagnement des mineurs
- Connaître et faire respecter la loi en matière de protection des mineurs (articles 222-22 à 222-31-1 du code pénal).

Signataire

Je déclare avoir pris connaissance de la charte de bientraitance du diocèse de Pontoise, et m'engage à la respecter, en ma qualité de :

.....
 J'ai présenté à mon responsable l'extrait de mon casier judiciaire (bulletin n°3) émis le :

.....
 Je m'engage à suivre la formation « Stop Abus »

Nom :

Prénom :

Fait le :

À :

Signature

Responsable

Responsable du service de :

.....

Nom :

Prénom :

Je m'engage à accompagner et soutenir dans sa mission au sein du diocèse

Mme/M. :

Fait le :

À :

Signature

À LA DISPOSITION DES VICTIMES ET DE LEURS PROCHES

Après une agression sexuelle, même très ancienne, il est parfois difficile d'en parler. Pourtant, cette parole est nécessaire, en premier lieu auprès de la justice, en déposant un signalement ou une plainte dans une gendarmerie, un commissariat ou directement auprès du Procureur de la République.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez contacter :

- **La cellule d'écoute du diocèse de Pontoise**, composée de clercs et de laïcs formés à l'écoute : accueil.victimes@diocesepontoise.fr
- **La cellule d'écoute de la Conférence des évêques de France** : paroledevictimes@cef.fr
- **La plateforme indépendante et nationale d'aide aux victimes d'abus sexuels dans l'Église** : 01 41 83 42 17 (entre 9h et 21h, tous les jours y compris les dimanches et jours fériés). Des professionnels de l'aide aux victimes (France Victimes) écoutent et mettent en relation l'appelant avec des associations locales afin de proposer gratuitement une aide juridique, psychologique et sociale.

SITES INTERNET DE RÉFÉRENCE

- **Lutter contre la pédophilie**, pour informer, mettre en relation et agir contre la pédophilie : luttercontrelapedophilie.catholique.fr
- **L'Instance nationale indépendante de reconnaissance et de réparation (Inirr)** qui a pour objectif de porter le devoir de justice et de réparation à l'égard de victimes de violences sexuelles dans l'Église, quand elles étaient mineures : www.inirr.fr
- « **Résolutions contre les abus et agressions sexuelles : que fait l'Église ?** » Un site pour suivre l'évolution de la mise en place des mesures prises par les évêques de France : abus-quefaitleglise.catholique.fr
- **La Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église (CIASE)** www.ciase.fr



**Commission diocésaine de prévention
et de lutte contre les abus**
16 chemin de la Pelouse 95300 Pontoise
accueil.victimes@diocesepontoise.fr
www.catholique95.fr